



## PIECES A FOURNIR

Pour établir un certificat de vie commune, se présenter au guichet de l'Etat Civil accompagnés de deux témoins sans lien de parenté avec les personnes venant pour établir le présent certificat.

### Liste des documents à fournir :

- Pièce d'identité pour chaque concubin,
- Un justificatif de domicile chacun ou commun, à la même adresse
- Livret de famille ou actes de naissance pour les enfants à charge,
- Pièce d'identité des témoins.